Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

EPTB AUDE
SMMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU SMMAR EPTB AUDE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Lieu de la réunion : SMDA - NARBONNE
La séance du Bureau Syndical est ouverte à 09h30.

Nombre de délégués en exercice : 16
Nombre de délégués présents ou représentés : 11
Date de convocation du Comité : 20 août 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES
Grand Narbonne : Marie Christine THERON-CHET
SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO
SB Orbieu Jourres : M. André Hernandez
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART
SIAH Corbières Maritimes : M. Lionel GALINIE
Carcassonne Agglo : M. Eric Ménassi ; M. Christian BELONDRADE
CC Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET
CC la Domitienne : M. Thierry DAURAT

Excusés :

- M.BARDIES Pierre, 2nd Vice-Président, délégué titulaire SMAH HVA
- M. JAMMES Michel, Délégué titulaire du SB Berre et Rieu
- Mme TEDESCO Béatrice, Déléguée titulaire CC Pyrénées Audoises
- M. DURAND Pierre, Délégué titulaire CC Limouxin
- M. DAURAT Thierry, Délégué titulaire CC la Domitienne
- Mme MIQUEL Sylvie, déléguée titulaire CC Minervois au Caroux

Invités :

- M. AVERSENQ Jean Marie, DGS du SMMAR EPTB AUDE
- Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice DGAA
- M. CLUZEL Philippe, Directeur DSRE

M. le Président constate que le quorum est atteint, le Bureau Syndical peut siéger en session ordinaire.

Mme Marie Christine THERON-CHET a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a accepté.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

M. Belart fait part de son plaisir d'accueillir les membres du bureau du SMMAR dans les locaux du SMDA.

M. le Président indique qu'afin de favoriser un « équilibre géographique », le prochain bureau en octobre se tiendra à Carcassonne et celui de novembre, à Limoux.

Il précise les thématiques qui seront abordés aux prochaines séances :

- Octobre : ouvrage
- Novembre : pacte de gouvernance

1. FLEUVE AUDE :

M le Président donne la parole à Mme Mathieu Subias et M. Aversenq pour la présentation.

Cf. PPT joint.

Concernant la protection contre les inondations de la commune de St Marcel d'Aude, M. Magro considère que la règle de l'ACB (Analyse Couts / Bénéfices) doit être révisée à l'aube du changement climatique.

M. le Président précise qu'il serait dommage d'attendre une catastrophe pour agir. Il donne l'exemple de Trèbes où l'Etat est intervenu pour racheter les maisons inondées, et l'exemple contraire, sur la commune de Villegailhenc où une propriétaire ne veut pas vendre à l'Etat et bloque le projet.

Entretien du Fleuve :

M le Président informe que le SMMAR EPTB AUDE est sollicité sur le nettoyage du fleuve dans les traversées urbaines. Les collègues élus considèrent qu'un atterrissement est visuellement gênant. De ce fait, il est proposé une doctrine sur l'ensemble du linéaire du Fleuve Aude.

M. Dedies informe qu'il a été interpelé sur la commune de Carcassonne sur la zone du Païcherou au pont vieux. Il indique un risque que le Béal ne s'évacue pas.

Il est donc nécessaire d'avoir une doctrine concertée pour apporter des réponses aux nombreuses sollicitations en combinant la technique et le règlementaire.

Pour rappel, l'Etat est compétent sur le libre écoulement et le SMMAR sur la GEMAPI.

Proposition de doctrine :

1/ se limiter aux communes traversées par le fleuve, soit 14 communes : Quillan / Campagne / Espéraza / Couiza / Alet-les bains / Limoux/ Carcassonne / Trèbes / Saint Couat / Puichéric / Roquecourbe / Argens minervois / Cuxac / Coursan.

2 /Adopter la réponse opérationnelle selon les cas :

2/ 1 : embacles aux abords des ouvrages

La responsabilité est celle des propriétaires des ouvrages.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

Il est proposé que le SMMAR prennent en charge les embacles aux abords des ouvrages communaux.

M. Magro demande combien il y a d'ouvrages communaux sur le linéaire ?

La définition est en cours.

Mme Theron-Chet demande si une évaluation financière a été faite ?

Un chiffrage sera donné en fonction du nombre d'ouvrages concernés.

2/ 2. Erosion au droit d'enjeux :

M. le Président souhaite rationnaliser une doctrine pour répondre à la complexité entre les différentes structures, et différentes situations ; il donne l'exemple de l'érosion de Salle d'Aude.

M. Triadou précise qu'il y a le même cas sur la commune de Fleury d'Aude. Le SMDA, en appui de maitrise d'ouvrage à la commune, a proposé le choix du retrait stratégique ; l'Etat n'a pas suivi cette proposition donc l'opération s'est faite en autofinancement.

M. Magro considère que c'est aux propriétaires de prendre en charge les dégâts sur les canalisations. Il informe que les syndicats sont souvent interpellés pour les passages à gué. Les enveloppes financières seraient trop importantes.

M. Marret demande si cette situation s'est produite dans d'autres départements et demande s'il y a une jurisprudence.

M. le DGS informe que les recherches seront réalisées.

2/ 3. Atterrissement :

La proposition est identique au 2.1.

M. Hernandez demande la position de l'Etat. Il craint que le SMMAR ne se substitue à l'Etat et que la taxe GEMAPI payée par le contribuable augmente.

M. le Président précise qu'il s'agit de rendre service aux communes.

M. Triadou donne l'exemple de la traversée de Coursan où RFF analyse les atterrissements.

M. Hernandez demande que l'état donne une enveloppe pour traiter ces atterrissements.

Il demande s'il y a une distance légale au droit des ouvrages et quelle est la capacité du SMMAR à mobiliser le gestionnaire ?

M. le DGS précise que le SMMAR sollicite l'Etat pour qu'une mise en demeure des gestionnaires d'ouvrage soit engagée.

M. Dedies, revient sur la situation du Béal au Païcherou et propose une visite sur site.

M. le Président met en avant la complexité de la situation et le « devoir de clarification » pour les élus.

M. Belart demande qui s'occupait de ça auparavant.

M. Belondrade félicite la démarche, et pense qu'il sera nécessaire d'acculturer les élus.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

M. Marret demande si cette doctrine doit faire l'objet d'une convention ou d'une charte avec la préfecture.

M. le Président précise que M. le Préfet doit dans un premier temps prendre connaissance de cette démarche, si elle est adoptée par les membres du bureau.

La doctrine et la communication aurait plus de poids si elle est co-signée Préfecture/SMMAR.

M. le Directeur rappelle le rapport de l'IGE sorti il y a 6 mois, ce dernier pointe une réflexion sur le transfert de domanialité du fleuve, il craint que cela ravive la question.

Il est prévu une rencontre avec les services de la Préfecture pour proposer une communication claire et conjointe.

Mme THERON CHET pense qu'il n'est pas nécessaire de conventionner.

M. le Président précise que cela serait l'occasion de rappeler aux services de l'Etat leurs obligations.

M. Hernandez valide l'enveloppe de 50 000 € présentée.

Globalement, si la proposition est validée par le Préfet, le bureau valide le principe dans sa globalité.

Actualité des syndicats :

Haute Vallée : Arrivées du nouveau chef de projet GEMAPI et du technicien de rivière au 1er septembre : Pierre Vidal et Simon LAFFONT.

L'équipe en régie a travaillé sur l'atterrissement en traversée de limoux puis sur Pomas dès le lendemain de la tornade. Les bucherons, aidés des bucherons du SMAC, ont enlevé les embacles sur le Lauquet et ses affluents.

Fresquel : arrivée du nouveau chef de projet GEMAPI Pierre Vidal.

M. Demangeot remercie M. Magro pour son appui suite à la tempête à Castelnaudary.

Il remercie également M Bardies pour la convention d'appui de l'équipe en régie.

Il informe que dans le cadre de l'opération Fresqu'haie 60 km de haie ont été plantés et subventionnés à hauteur de 2 M par l'Agence de l'Eau.

Il informe d'un « Fresquel Tour » le 22 septembre.

SMAC : Poursuite de l'entretien de la ripisylve, avec près de 100 km déjà réalisés.

L'équipe en régie a également réouvert la zone humide de la Grande Sagne et a apporté son soutien aux territoires de la Haute Vallée et du Fresquel.

Il informe de la poursuite de la tournée des conseils de bassin qui correspondent aux anciens syndicats avant la fusion.

Il met en avant qu'à la suite des élections municipales, 2/3 des délégués au SMAC sont nouveaux soit 66/100.

Orbieu : M Hernandez informe d'un « Orbieu tour » le 12 octobre.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

SMDA : Concernant le Rec de Veyret la CNDP a accompagné le syndicat tout l'été. Il y a eu 2 ateliers de concertation à Narbonne et Montredon ; globalement cela s'est bien passé malgré les mêmes opposants.

M. Belart indique qu'il n'y a pas eu de tornade mais beaucoup de vent sur le territoire et l'équipe en régie est intervenue pour désembacler les canaux.

Il y a eu un chantier de restauration des portes à Aude.

Une consultation est en cours pour le projet d'Armissan et une rencontre est prévue en sous-préfecture de Narbonne le 22 septembre concernant le Rec de Veyret.

Berre et Corbières Maritimes : arrivé d'un nouvel agent : Gaétan Decool

2. APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAIRIE DE COURSAN ET LES RIVERAINS

Lors des crues de l'hiver 2026, il y a eu une érosion sur le Système d'Endiguement des Basses Plaines de l'Aude, en rive gauche sur la commune de Coursan et plus précisément sur les parcelles CI0053 (propriétaire privé) et CI0054 (Commune de Coursan)

Une déclaration d'un EISH (Evènement Important pour la Sûreté Hydraulique) a été réalisée par le SMMAR EPTB AUDE auprès de la DREAL.

Le SMMAR EPTB AUDE a mandaté un bureau d'études agréé afin de réaliser un diagnostic des désordres et des préconisations de travaux d'urgence.

Après consultation, la mission a été confiée au Bureau d'Etudes Artélia.

Afin de réaliser les travaux d'urgences à l'automne 2026, il est proposé une convention avec les propriétaires des parcelles CI0053 (propriétaire privé) et CI0054 (Commune de Coursan).

Le Bureau Syndical approuve le conventionnement avec la mairie de Coursan et les riverains et autorise le Président à signer cette convention.

3. APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT SMMAR -METEO FRANCE ; DEMANDE D'ACCES AUX DONNEES ANTILOPE VIA L'API METEO FRANCE

Météo-France propose au SMMAR EPTB AUDE la mise à disposition gratuite des données pluviométriques ANTILOPE 15 minutes, accessibles via ses API.

Ces données constituent un apport important pour le suivi en temps réel des épisodes pluvieux et le fonctionnement des SDAL.

Conformément aux modalités définies par Météo-France, cette convention doit également être signée par le Service de Prévisions des Crues Méditerranée Ouest (SPC MO)

Convention à titre gratuit.

Le Bureau Syndical à l'unanimité des voix approuve le conventionnement avec Météo France et autorise le Président à signer cette convention.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-BS_DELIB6_2026-DE

3. APPROBATION DE LA SORTIE D'INVENTAIRE DE 2 VEHICULES

Considérant le Marché à Procédure Adaptée lancé en mai 2026 pour l'acquisition de 3 véhicules neufs en 2026 : n°MP26-SMMSMM01

Considérant que le marché est conditionné à la reprise de 2 véhicules de la flotte automobile du SMMAR, il convient de sortir de l'inventaire :

- 1 véhicule PEUGEOT 208Like – immatriculé EG-212-WY – date d'acquisition 22/11/2016 - (N° inventaire 22/2016)

- 1 véhicule Citroën C3 blue Hdi – immatriculé FK-457-AQ – date d'acquisition 30/09/2019 (N° inventaire 2019-2182-12)

Le Bureau Syndical à l'unanimité des voix autorise le Président à retirer de l'inventaire les véhicules cités ci-dessus.

4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2026

Vu le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 9 juillet 2026, transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Marie Christine THERON CHET
1ere Vice-Présidente du SMMAR
Secrétaire de séance

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR
EPTB AUDE